

## Avis concernant l'adhésion volontairement au Système National de retraite



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي

طبقا للمرسوم التنفيذي رقم 22 - 351

لكل مواطن جزائري  
مقيم بالخارج  
الحق في الانتساب للنظام الوطني للتقاعد

min\_ress\_gov\_dz min\_travail ministere du travail algerie

Logo of the Ministry of Labour, Employment and Social Security of Algeria.

 الصندوق الوطني للتقاعد  
Caisse Nationale des Retraites



Dans le cadre de la concrétisation des orientations du Président de la République, Monsieur Abdelmadjid TEBBOUNE , visant à une prise en charge optimale des préoccupations des membres de la Communauté Nationale à l'Étranger, l'Ambassade porte à la connaissance des ressortissants algériens, souhaitant adhérer volontairement au Système National de retraite, qu'une plateforme d'inscription est mise à leur disposition, via le lien suivant:

[HTTPS://TELEDECLARATION.CNAS.DZ/EL\\_DJALYA.XHTML](https://TELEDECLARATION.CNAS.DZ/EL_DJALYA.XHTML)

Pour plus d'informations sur les conditions et les modalités d'adhésion volontaire au Système National de Retraite, l'Ambassade invite les ressortissants algériens à consulter le Décret exécutif n° 22-351 du 22 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 18 octobre 2022 fixant les conditions et les modalités particulières d'affiliation volontaire au système national de retraite des membres de la communauté nationale à l'étranger exerçant hors du territoire national une activité professionnelle ainsi que leurs droits et obligations, et ses textes d'application, en cliquant sur le lien ci-après :

[Décret exécutif n° 22-351 correspondant au 18 octobre 2022](#)

[Arrêté interministériel](#)